



Conseil de l'AAC – Points saillants de la réunion du Conseil de juin 2021 (non officiel)

Points saillants de la réunion du Conseil du mercredi, 16 juin 2021. Le texte complet de toutes les motions est publié dans On Course.

1. Le Conseil a approuvé l'adhésion de *trente-et-un* nouveaux membres provenant de sept régions.
2. Le Conseil a approuvé la demande de Standsure Agility visant la tenue d'un championnat régional SK/MB les 9 et 10 octobre 2021. Le championnat régional de l'Alberta peut tout de même accepter des inscriptions de la région SK/MB de conducteurs qui courent pour des classements en raison d'une entente préalable. Prenez note que les conducteurs de la région SK/MB ne peuvent s'inscrire qu'à un des deux championnats régionaux en vue d'un classement.
3. Le Conseil a approuvé la recommandation du comité permanent consultatif des juges visant à refaire la classification des sauts comme suit. La modification entre en vigueur le 1^{er} janvier 2022:

Sauts droits :

- Toutes les approches sont permises (approches par l'arrière sur des sauts avec ailes seulement)
- Ils valent 1 point en enjeu

Sauts spécialisés [nouvelle catégorie] :

- Comprend le saut en largeur ascendant, les barres de Spa, l'oxer, le pneu, le mur, les palanques, le saut en longueur
- Les approches sont restreintes, conformément à la section 7.5.2 du Manuel des juges
- Ils valent 2 points en enjeu

Les exigences minimales quant aux sauts pour les épreuves d'agilité standard et de sauteur sont de deux sauts spécialisés à tous les niveaux de performance (remplace toutes les exigences actuelles).

Les sauts en largeur/longueur seront remplacés par des sauts droits pour les catégories Spécial/Vétérain/JC. Les sauts autres que les sauts en

largeur/longueur (c.-à-d. le pneu, le mur, les palanques) sont utilisés pour toutes les catégories, y compris Spécial et Vétéran.

4. Le Conseil a approuvé la recommandation du comité permanent consultatif des juges visant à retirer le règlement sur l'approche du slalom en novice (pas plus d'un saut devant précéder l'entrée du slalom) et de la remplacer par ce qui suit à compter du 1^{er} janvier 2022 :

« L'obstacle qui précède l'entrée du slalom ne peut pas être un oxer, un saut en largeur, des palanques, un mur, le saut en longueur ou le pneu. »

5. Le Conseil a approuvé la recommandation du comité permanent consultatif des juges visant à modifier les normes de conception de parcours de l'AAC comme suit à compter du 1^{er} janvier 2022 :

- Distance minimale en ligne droite vers tous les obstacles à zones de contact : 18 pi
- Distance maximale en ligne droite vers la palissade : 25 pi
- Angles d'approche permis : en ligne droite pour la balançoire à tous les niveaux; maximum de 30 degrés pour la palissade à tous les niveaux; en ligne droite pour la passerelle en novice et maximum de 12 degrés en intermédiaire et expert
- Il faut tenir compte du vrai trajet d'approche du chien vers un obstacle à zones de contact plutôt que du trajet fourni par CRCD.

Ces exigences s'appliqueront à tous les parcours numérotés, y compris l'enjeu final de l'épreuve d'enjeu. Les sections appropriées du Manuel des juges seront mises à jour et distribuées à tous les juges actifs de l'AAC.

6. Le Conseil a approuvé la recommandation du comité de l'équipement visant à permettre des piquets de slalom unicolore, tel qu'énoncé ci-dessous, la mesure entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2022 :

« C 2.1- Slalom

Le slalom se compose de piquets circulaires en matière plastique de 3/4 po à 1 ¼ po de diamètre extérieur et de 3 à 4 pi de haut. Ils sont disposés en ligne droite et espacés de 24 pouces de centre à centre (aucune tolérance). Tous les piquets doivent avoir un capuchon pour des raisons de sécurité. Les seules configurations acceptables sont 6 ou 12 piquets de slalom.

~~La couleur des piquets doit faire contraste avec le sol de façon que approximativement 50% du piquet soit de couleur contrastante, par bandes. La couleur contrastée doit être peinte ou intégrée pour réduire les risques de blessure lorsque le chien se faufile entre les piquets.~~

La couleur des piquets doit faire contraste, dans un motif qui se répète ou alterne, sur toute la longueur du piquet (bandes ou autre motif) pour qu'ils soient plus visibles. Autrement, des piquets unicolores peuvent être utilisés si les deux couleurs font contraste et que les piquets sont disposés en alternance. Par exemple : bleu – jaune – bleu – jaune, etc.

La couleur contrastée et les motifs doivent être peints ou intégrés au plastique pour réduire les risques de blessure lorsque le chien se faufile entre les piquets. »

7. Le Conseil a accepté la recommandation du comité des jeunes conducteurs visant à permettre aux jeunes conducteurs de se mériter des titres de JC en utilisant une combinaison des parcours qualitatifs obtenus dans le cadre du programme de JC et sous les règlements ordinaires (parcours de qualification qui sont inscrits sous le numéro d'ID du chien). Les normes de jugement et les exigences ne changeront pas. Le concept du niveau qualification sera utilisé pour appliquer tous les parcours de qualification obtenus à un niveau supérieur que celui du titre visés.

Cette motion entrerait en vigueur le 1^{er} janvier 2022 à condition que le processus de saisie des données et le logiciel des résultats de concours puissent être modifiés en conséquence.

8. L'Énoncé de position de l'AAC relatif à la COVID-19 sera modifié pour ajouter ce qui suit :
« Le statut des jeunes conducteurs qui auront 18 ans en 2021 sera prolongé jusqu'au 31 décembre 2022. »